

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)


Numéro de gestion : 1991 B 40171
Numéro SIREN : 337 808 919
Nom ou dénomination : EIMI ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 2879

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
BILAN ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	100 517	75 488	25 029	26 612
Fonds commercial	2 095 250		2 095 250	2 095 250
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	147 721	19 650	128 070	
Installations techniques, matériel et outillage	223 529	158 116	65 413	53 151
Autres immobilisations corporelles	1 602 754	1 289 979	312 775	368 405
Immobilisations en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	130 015		130 015	130 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 158		50 158	49 158
ACTIF IMMOBILISE	4 349 944	1 543 234	2 806 710	2 722 591
Stocks				
Matières premières & autres approv.	132 276		132 276	144 990
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 715 848		5 715 848	9 262 589
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 189 360	363 916	4 825 444	5 528 886
Fournisseurs débiteurs	500		500	3 625
Personnel				94
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	429 462		429 462	420 558
Autres créances	540		540	87 475
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	4 273 245		4 273 245	782 878
Disponibilités	1 770 221		1 770 221	4 209 292
Charges constatés d'avance	218		218	2 901
ACTIF CIRCULANT	17 511 670	363 916	17 147 754	20 443 289
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL BILAN ACTIF	21 861 614	1 907 150	19 954 465	23 165 880

Authé conforme à l'original.



Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
BILAN PASSIF		
Capital social ou individuel	2 100 000	2 100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	59 606	59 606
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	210 000	210 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	842 104	713 422
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 551 096	1 128 655
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 263	2 961
CAPITAUX PROPRES	4 772 068	4 214 645
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	133 550	331 180
Provisions pour charges	227 800	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	361 350	331 180
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 125 212	334 128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 911 765	12 639 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 117 859	3 145 825
Personnel	809 228	683 613
Organismes sociaux	594 605	596 180
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 105 054	1 110 008
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	35 675	24 906
Dettes fiscales et sociales	2 544 562	2 414 706
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 648	85 506
Produits constatés d'avance		
DÉTES	14 821 047	18 620 056
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL BILAN PASSIF	19 954 465	23 165 880

Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	22 784 625	15 357 735
Production stockée	-3 546 742	2 752 403
Subventions d'exploitation		
Autres produits	308 076	195 360
Total	19 545 960	18 305 499
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises		
Var. Stock de marchandises		
Achats de matières premières	4 761 486	5 653 950
Var. Stock de matières premières	12 714	4 364
Autres achats et charges externes	5 722 531	5 149 587
Total	10 496 732	10 807 901
MARGE GLOBALE	9 049 228	7 497 598
CHARGES		
Impôts, taxes et versements assimilés	312 677	267 453
Salaires et Traitements	4 039 336	3 872 376
Charges sociales	1 367 232	1 193 320
Amortissements et provisions	607 308	396 290
Autres charges	-2	47 434
Total	6 326 552	5 776 874
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 722 677	1 720 724
Produits financiers	29 699	61 589
Charges financières	19 625	5 518
Résultat financier	10 073	56 071
Opérations en commun		
RÉSULTAT COURANT	2 732 750	1 776 794
Produits exceptionnels	19 640	11 544
Charges exceptionnelles	25 327	487
Résultat exceptionnel	-5 687	11 057
Participation des salariés	352 661	201 805
Impôts sur les bénéfices	823 306	457 392
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 551 096	1 128 655

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EIMI ELEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 19 954 465 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 551 096 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêtés des ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de la prise de marge à l'achèvement.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe , l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 24 avril 2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle
- recours aux prêts garantis par l'Etat

En égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes (le 24 avril 2020) , l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Suite à l'absorption de la Société ZANELEC GE en 2011, un mali technique a été comptabilisé dans un sous-compte intitulé « Mali de fusion » du compte « Fonds de commerce » pour la somme de 527 715,20 €.

Le mali technique est affecté comptablement au fonds de commerce :

Eléments d'actif

FONDS DE COMMERCE

Valeur Comptable chez ZANELEC GE : 1 500 000 €

Valeur réelle : 2 027 715,20 €

Plus-value latente : 0 €

Affectation mali technique : 527 715,20 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 095 250			2 095 250
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 212	8 305		100 517
Immobilisations incorporelles	2 187 462	8 305		2 195 767
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		132 905		132 905
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 816			14 816
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	188 721	34 809		223 529
- Installations générales, agencements aménagements divers	79 565			79 565
- Matériel de transport	1 140 015	103 617		1 243 632
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 031	19 527		279 558
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 683 147	290 857		1 974 004
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	130 015			130 015
- Prêts et autres immobilisations financières	49 158	1 000		50 158
Immobilisations financières	179 173	1 000		180 173
ACTIF IMMOBILISE	4 049 782	300 162		4 349 944

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	8 305	290 857	1 000	300 162
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	8 305	290 857	1 000	300 162
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	67 534
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 027 716
Total	2 095 250

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 600	9 889		75 488
Immobilisations incorporelles	65 600	9 889		75 488
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		4 834		4 834
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 816			14 816
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	135 570	22 546		158 116
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 065	1 292		77 357
- Matériel de transport	805 962	162 192		968 155
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	229 178	15 289		244 467
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 261 591	206 154		1 467 746
ACTIF IMMOBILISE	1 327 191	216 043		1 543 234

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 670 239 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 158		50 158
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 189 360	5 189 360	
Autres	430 503	430 503	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	218	218	
Total	5 670 239	5 620 081	50 158
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	707 240
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	500
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	11 222
Total	718 962

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	230 145	163 465	29 695	363 916
Total	230 145	163 465	29 695	363 916
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		163 465	29 695	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 099 999,85 euros décomposé en 10 113 titres d'une valeur nominale de 207,65 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 113	207,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 113	207,65

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 961	17 357	11 056	9 263
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 961	17 357	11 056	9 263
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		17 357	11 056	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	331 180	227 800	197 630		361 350
Total	331 180	227 800	197 630		361 350
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		227 800	197 630		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 909 281 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 117 859	3 117 859		
Dettes fiscales et sociales	2 544 101	2 544 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 247 321	1 247 321		
Produits constatés d'avance				
Total	6 909 281	6 909 281		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	793 563			

Charges à payer

	Montant
FNSEURS/FACTURES NON PARVENUES	977 978
INTERETS COURUS/ C.COURANTS	9 001
PARTICIP- SAL CH NON ENCAISSES	59 094
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	215 492
INDEMNITES SECURITE SOCIALE	885
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	207 032
ETAT AUTRES CH. A PAYER	23 423
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	98 024
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	16 099
Total	1 607 028

Autres informations

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATES D AVANCE	218		
Total	218		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires France : 21 472 633.36 euros HT
 Chiffre d'affaires livraisons intracommunautaires : 1 311 991.82 euros
 Total : 22 784 625.18 euros HT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Montant des intérêts de comptes courants compris dans les charges financières : 9 000.96 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	2 732 750	823 306	1 909 444
+ Résultat exceptionnel	-5 687		-5 687
- Participations des salariés	352 661		352 661
Résultat comptable	2 374 402	823 306	1 551 096
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 97 354 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	9 263
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	9 263
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	356 955
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	356 955
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	97 354
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SAS EIMI ELEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EIMI, Technoland 25461 ETUPES CEDEX.

Liste des Sociétés du Groupe EIMI -

- SAS EIMI, TECHNOLAND, rue du Breuil, BP 4, 25 461 ETUPES CEDEX (Société-Mère) ;
- SAS EIMI ELEC, TECHNOLAND, rue du Breuil, 25 460 ETUPES (Société filiale de SAS EIMI à 99,96%).

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 106 personnes dont 6 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	36	
Employés		
Ouvriers	56	
Total	115	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

«Les salariés des entreprises françaises bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF). Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de vingt heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Les dépenses engagées dans ce cadre sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu, sauf cas particulier, à comptabilisation d'une provision.

Le crédit de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 9 209 heures au 31 décembre 2014.

La loi du 5 Mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1 Janvier 2015. Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : EIMI

Forme : SAS

SIREN : 31611320800037

Au capital de : 6 410 000 euros

Adresse du siège social :

Rue du Breuil Technoland

25260 ETUPES

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Cautions bancaires Cie Europ de Garanties & Cautions</i>	460 825
Avals et cautions	460 825
Autres engagements reçus	
Total	460 825
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions , compléments de retraite et indemnités assimilées : 688 357 €

Description de la méthode de calcul :

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

La société a souscrit un contrat d'indemnité de fin de carrière avec le CIC en 2007 valorisé à 96 703 € au 31/12/2019.

EIMI ELEC
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : 69 rue du Breuil, 25460 ETUPES
337 808 919 RCS BELFORT

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 17 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 551 095,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 551 095,74 euros
Au compte « Report à nouveau »	1 551 095,74 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 772 068,43 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende net par action
31/12/2016	98,88 €
31/12/2017	74,16 €
31/12/2018	98,88 €

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 juillet 2020

Cette résolution est adoptée par ¹⁰⁰⁰² voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Sandro NARDIS



Latif ERGIN
Jean-François GANNE
Romain GROSERRIN
Fabien MASSON
Stéphanie MICHELAT
Michel MULLER
Claude PETREMANT
Charlotte VIOLOT
Michel VOINIER

BESANÇON

EIMI ELEC

Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 €

Siège social : Rue du Breuil - 25460 ETUPES

R.C.S. : BELFORT 337 808 919

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société EIMI ELEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EIMI ELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Faits caractéristiques* » de l'annexe relative au contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, ainsi que sur la note « *Evènements postérieurs à la clôture* » de l'annexe des comptes annuels concernant les évènements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19 et à leur éventuel impact sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valorisation des travaux en cours constitue un domaine d'estimation comptable significatif dans une activité de génie électrique.

Nous nous sommes assurés, dans le cadre de nos travaux, de la pertinence des dispositifs utilisés pour apprécier l'évaluation en fin d'exercice.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour cette estimation comptable ainsi que les évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 2 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux Associés appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

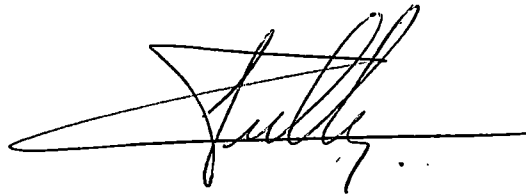
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

EIMI ELEC
Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 2 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muller', with a long horizontal stroke extending to the left.

Michel MULLER
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
BILAN ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	100 517	75 488	25 029	26 612
Fonds commercial	2 095 250		2 095 250	2 095 250
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	147 721	19 650	128 070	
Installations techniques, matériel et outillage	223 529	158 116	65 413	53 151
Autres immobilisations corporelles	1 602 754	1 289 979	312 775	368 405
Immobilisations en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	130 015		130 015	130 015
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 158		50 158	49 158
ACTIF IMMOBILISE	4 349 944	1 543 234	2 806 710	2 722 591
Stocks				
Matières premières & autres approv.	132 276		132 276	144 990
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 715 848		5 715 848	9 262 589
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 189 360	363 916	4 825 444	5 528 886
Fournisseurs débiteurs	500		500	3 625
Personnel				94
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	429 462		429 462	420 558
Autres créances	540		540	87 475
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	4 273 245		4 273 245	782 878
Disponibilités	1 770 221		1 770 221	4 209 292
Charges constatés d'avance	218		218	2 901
ACTIF CIRCULANT	17 511 670	363 916	17 147 754	20 443 289
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL BILAN ACTIF	21 861 614	1 907 150	19 954 465	23 165 880

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
BILAN PASSIF		
Capital social ou individuel	2 100 000	2 100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	59 606	59 606
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	210 000	210 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	842 104	713 422
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 551 096	1 128 655
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 263	2 961
CAPITAUX PROPRES	4 772 068	4 214 645
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	133 550	331 180
Provisions pour charges	227 800	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	361 350	331 180
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 125 212	334 128
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 911 765	12 639 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 117 859	3 145 825
Personnel	809 228	683 613
Organismes sociaux	594 605	596 180
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 105 054	1 110 008
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	35 675	24 906
Dettes fiscales et sociales	2 544 562	2 414 706
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 648	85 506
Produits constatés d'avance		
DETTES	14 821 047	18 620 056
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL BILAN PASSIF	19 954 465	23 165 880

Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	22 784 625	15 357 735
Production stockée	-3 546 742	2 752 403
Subventions d'exploitation		
Autres produits	308 076	195 360
Total	19 545 960	18 305 499
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises		
Var. Stock de marchandises		
Achats de matières premières	4 761 486	5 653 950
Var. Stock de matières premières	12 714	4 364
Autres achats et charges externes	5 722 531	5 149 587
Total	10 496 732	10 807 901
MARGE GLOBALE	9 049 228	7 497 598
CHARGES		
Impôts, taxes et versements assimilés	312 677	267 453
Salaires et Traitements	4 039 336	3 872 376
Charges sociales	1 367 232	1 193 320
Amortissements et provisions	607 308	396 290
Autres charges	-2	47 434
Total	6 326 552	5 776 874
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 722 677	1 720 724
Produits financiers	29 699	61 589
Charges financières	19 625	5 518
Résultat financier	10 073	56 071
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	2 732 750	1 776 794
Produits exceptionnels	19 640	11 544
Charges exceptionnelles	25 327	487
Résultat exceptionnel	-5 687	11 057
Participation des salariés	352 661	201 805
Impôts sur les bénéfices	823 306	457 392
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 551 096	1 128 655

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EIMI ELEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 19 954 465 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 551 096 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêt des ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de la prise de marge à l'achèvement.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Evènements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 24 avril 2020), l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle
- recours aux prêts garantis par l'Etat

En égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes (le 24 avril 2020), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Suite à l'absorption de la Société ZANELEC GE en 2011, un mali technique a été comptabilisé dans un sous-compte intitulé « Mali de fusion » du compte « Fonds de commerce » pour la somme de 527 715,20 €.

Le mali technique est affecté comptablement au fonds de commerce :

Eléments d'actif

FONDS DE COMMERCE

Valeur Comptable chez ZANELEC GE : 1 500 000 €

Valeur réelle : 2 027 715,20 €

Plus-value latente : 0 €

Affectation mali technique : 527 715,20 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 095 250			2 095 250
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 212	8 305		100 517
Immobilisations incorporelles	2 187 462	8 305		2 195 767
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		132 905		132 905
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	14 816			14 816
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	188 721	34 809		223 529
- Installations générales, agencements aménagement divers	79 565			79 565
- Matériel de transport	1 140 015	103 617		1 243 632
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 031	19 527		279 558
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 683 147	290 857		1 974 004
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	130 015			130 015
- Prêts et autres immobilisations financières	49 158	1 000		50 158
Immobilisations financières	179 173	1 000		180 173
ACTIF IMMOBILISE	4 049 782	300 162		4 349 944

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	8 305	290 857	1 000	300 162
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	8 305	290 857	1 000	300 162
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	67 534
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 027 716
Total	2 095 250

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 600	9 889		75 488
Immobilisations incorporelles	65 600	9 889		75 488
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		4 834		4 834
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 816			14 816
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	135 570	22 546		158 116
- Installations générales, agencements aménagements divers	76 065	1 292		77 357
- Matériel de transport	805 962	162 192		968 155
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	229 178	15 289		244 467
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 261 591	206 154		1 467 746
ACTIF IMMOBILISE	1 327 191	216 043		1 543 234

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 670 239 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 158		50 158
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 189 360	5 189 360	
Autres	430 503	430 503	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	218	218	
Total	5 670 239	5 620 081	50 158
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	707 240
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	500
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	11 222
Total	718 962

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	230 145	163 465	29 695	363 916
Total	230 145	163 465	29 695	363 916
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		163 465	29 695	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 099 999,85 euros décomposé en 10 113 titres d'une valeur nominale de 207,65 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 113	207,65
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 113	207,65

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 961	17 357	11 056	9 263
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 961	17 357	11 056	9 263
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		17 357	11 056	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	331 180	227 800	197 630		361 350
Total	331 180	227 800	197 630		361 350
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		227 800	197 630		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 909 281 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 117 859	3 117 859		
Dettes fiscales et sociales	2 544 101	2 544 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 247 321	1 247 321		
Produits constatés d'avance				
Total	6 909 281	6 909 281		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	793 563			

Charges à payer

	Montant
FNSEURS/FACTURES NON PARVENUES	977 978
INTERETS COURUS/ C.COURANTS	9 001
PARTICIP- SAL CH NON ENCAISSES	59 094
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	215 492
INDEMNITES SECURITE SOCIALE	885
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	207 032
ETAT AUTRES CH. A PAYER	23 423
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	98 024
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	16 099
Total	1 607 028

Autres informations

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATES D AVANCE	218		
Total	218		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires France : 21 472 633.36 euros HT
 Chiffre d'affaires livraisons intracommunautaires : 1 311 991.82 euros
 Total : 22 784 625.18 euros HT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Montant des intérêts de comptes courants compris dans les charges financières : 9 000.96 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	2 732 750	823 306	1 909 444
+ Résultat exceptionnel	-5 687		-5 687
- Participations des salariés	352 661		352 661
Résultat comptable	2 374 402	823 306	1 551 096
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 97 354 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	9 263
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	9 263
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	356 955
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	356 955
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	97 354
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SAS EIMI ELEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EIMI, Technoland 25461 ETUPES CEDEX.

Liste des Sociétés du Groupe EIMI -

1. SAS EIMI, TECHNOLAND, rue du Breuil, BP 4, 25 461 ETUPES CEDEX (Société-Mère) ;
2. SAS EIMI ELEC, TECHNOLAND, rue du Breuil, 25 460 ETUPES (Société filiale de SAS EIMI à 99,96%).

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 106 personnes dont 6 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens	36	
Employés		
Ouvriers	56	
Total	115	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

«Les salariés des entreprises françaises bénéficient d'un droit individuel à la formation (DIF). Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de vingt heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Les dépenses engagées dans ce cadre sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu, sauf cas particulier, à comptabilisation d'une provision.

Le crédit de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 9 209 heures au 31 décembre 2014.

La loi du 5 Mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1 Janvier 2015. Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : EIMI

Forme : SAS

SIREN : 31611320800037

Au capital de : 6 410 000 euros

Adresse du siège social :

Rue du Breuil Technoland

25260 ETUPES

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Cautions bancaires Cie Europ de Garanties & Cautions</i>	460 825
Avals et cautions	460 825
Autres engagements reçus	
Total	460 825
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions , compléments de retraite et indemnités assimilées : 688 357 €

Description de la méthode de calcul :

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

La société a souscrit un contrat d'indemnité de fin de carrière avec le CIC en 2007 valorisé à 96 703 € au 31/12/2019.

EIMI ELEC
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : 69 rue du Breuil – 25460 ETUPES
337 808 919 RCS BELFORT

PROCURATION

Je soussigné Sandro NARDIS,
Président de la société "EIMI ELEC",

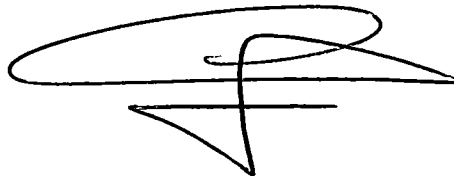
Donne par les présentes, pouvoir au Cabinet "EXCO P2B AUDIT", sis à MONTBELIARD (25200)
16 Rue Frédéric Japy,

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de BELFORT tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à ETUPES,
Le 17 juillet 2020.

Sandro NARDIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal line at the bottom, all enclosed within a large, irregular oval shape.

Immeuble Quasar 1
16 rue Frédéric Japy
25200 MONTBELIARD

Tél. : 09 72 61 28 16

e-mail : p2baudit@exco.fr

Tribunal de Commerce de BELFORT
Registre du Commerce et des Sociétés
Rue Morimont

90000 BELFORT

MONTBELIARD, le 23 juillet 2020.



Société : "SAS EIMI ELEC"
N° RCS : 337 808 919 RCS BELFORT

N/Réf : PBU 07/2020/27

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt les documents suivants :

- une procuration pour effectuer les formalités ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) clos le 31 décembre 2019 ;
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée, et la résolution votée ;
- le rapport du CAC sur les comptes annuels ;
- un chèque d'un montant de 45,80 Euros en couverture des frais.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- établir votre facture au nom de la Société "EIMI ELEC",
- transmettre à notre Cabinet le récépissé de dépôt ainsi que la facture, à l'aide de l'enveloppe timbrée ci-jointe.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Greffier**, l'expression de nos sincères salutations.

Pierre BURNEL
Expert-Comptable

